

# VIVRE À FRENEUSE

**Freusiennes, Freusiens,**

Depuis quelques semaines, nous pressentions la mise en place d'une nouvelle mesure de confinement. Pourtant, les vaccins sont arrivés et plus de 140 de nos aînés ont pu profiter du dispositif VaccyBus.

À ce titre, je tenais à remercier tous les médecins, infirmiers, l'équipe municipale et les élus ayant œuvré pour que cette organisation puisse se tenir conformément aux exigences sanitaires.



Mais le virus s'avère coriace, il mute et semble nous prendre de vitesse. Aussi, je m'adosse aux mesures gouvernementales pour vous demander encore un peu de patience et d'abnégation. Les jours meilleurs arriveront bientôt !

Au-delà du projet que notre équipe porte depuis son avènement à la gouvernance de Freneuse, il a fallu faire jouer notre droit d'inventaire afin de peser le pour et le contre des actions passées menées par nos prédécesseurs. Nous avons eu la malheureuse surprise de constater d'importantes carences en matière d'entretien de notre patrimoine communal. Désormais, il me faut prendre des mesures correctives coûteuses pour assurer la sécurité de tous les citoyens. Cela n'obère nullement notre ambition, mais je me dois de gérer les priorités. Aussi, nous allons travailler à la formalisation d'une planification stratégique pour répondre à tous nos engagements.

Cependant, la planification stratégique implique le dépassement des logiques locales et l'élargissement de l'échelle à prendre en compte : celle de l'intercommunalité mais également, en ce qui nous concerne, celle du Parc Naturel Régional du Vexin français auquel nous adhérons prochainement.

Dans la perspective de faire de Freneuse une « ville durable », je souhaite ouvrir la voie, avec vos idées, à de nouvelles actions d'aménagement associant l'espace urbain au paysage emblématique de la boucle de la Seine, où il fait si bon vivre. Alors n'hésitez pas à nous donner votre avis par mail [communication@freneuse78.fr](mailto:communication@freneuse78.fr) ou par courrier à *Mairie de Freneuse - 89 rue Charles de Gaulle - 78840 FRENEUSE.*



Le Maire  
**Ghislaine HAUETER**

## OUTIL D'INFORMATION INDISPENSABLE : INTRAMUROS



Pour coller au plus près de l'actualité communale et nationale (mesures sanitaires gouvernementales) mais aussi connaître les horaires des services administratifs, des commerces ou encore être alerté des événements inopinés.

L'utilité de l'application en vidéo [def773hwqc19t.cloudfront.net/documents/marketing/default/Vid%C3%A9o\\_de\\_pr%C3%A9sentation\\_IntraMuros\\_10MO\\_202033022290553716.mp4](https://def773hwqc19t.cloudfront.net/documents/marketing/default/Vid%C3%A9o_de_pr%C3%A9sentation_IntraMuros_10MO_202033022290553716.mp4)



### BIENVENUE

**Emmanuelle BRINGUIER**,  
notre 2<sup>ème</sup> A.S.V.P.  
(Agent de Surveillance de la Voie Publique),  
vient renforcer la sécurité aux côtés de  
Patrice PRUVOT.

## L'HOMMAGE RENDU AUX VICTIMES DES ATTENTATS

La date du 11 mars correspond à la commémoration commune européenne en hommage aux victimes du terrorisme. Elle fait référence à l'attentat commis à la gare d'Atocha à Madrid en 2004.

Cette date, choisie par l'Union Européenne, nous a rassemblés dans une communauté de destins qui transcendent les frontières.



Aussi, vos élus ainsi que les anciens combattants ont déposé des fleurs, respecté une minute de silence ainsi qu'entonné la Marseillaise au cours de cette cérémonie empreinte d'émotions.

Un devoir de mémoire pour toutes les victimes d'attentats et de leur famille.

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES & RÉGIONALES 20 & 27 JUIN\*



Pour participer aux élections il faut être inscrit sur les listes électorales. Afin de connaître votre situation électorale ou l'adresse de votre bureau de vote, consultez [service-public.fr/](https://service-public.fr/). L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans et les personnes naturalisées (depuis 2018). Les personnes désirant s'inscrire, doivent le faire auprès de leur mairie **jusqu'au 14 mai inclus.**

\* Consignes sanitaires renforcées

**Le vote par procuration sans justification** est désormais ouvert à tous. Étapes de la procédure :

1. Demande de procuration en ligne par le mandant [maprocuration.gouv.fr/](https://maprocuration.gouv.fr/)
  2. Réception d'un numéro d'enregistrement
  3. Le mandant se rend au commissariat ou à la gendarmerie de n'importe quelle commune muni de son n° d'enregistrement et d'1 pièce d'identité pour validation
- Vous pouvez dès à présent faire la demande pour que la procuration arrive dans les délais à la mairie concernée. Chaque électeur peut avoir jusqu'à deux procurations.**

## ÉCLAIRAGE PUBLIC AUX BELLES CÔTES, SUITE DU DOSSIER

Dans notre précédent magazine municipal, nous vous informions de la nécessaire remise aux normes de sécurité de 55 candélabres sur le secteur des Belles Côtes. La vive recommandation de coupure, émise par le bureau de contrôle, et appliquée dès le 12 février par nos services techniques, a été confortée par l'étude photométrique remise dernièrement.

Lors du débat d'orientation budgétaire du 25 mars 2021, l'avis de la Commission Travaux a révélé la complexité technique et les coûts importants d'une mise en conformité intégrale de l'éclairage public sur ce secteur.

Rappelant la priorité donnée à la sécurité de tous les citoyens, notre équipe a d'ores et déjà lancé la consultation des entreprises. Bien entendu, nous avons intégré à nos critères de sélection l'évaluation de l'impact environnemental et de la durabilité des matériaux, dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée à cette réfection.

Nous vous tiendrons prochainement informés de l'avancée de ces travaux.

## TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CIMETIÈRE



Suite à notre élection en juillet 2020, nous avons effectué un état des lieux du cimetière afin de déterminer l'ampleur des travaux pour sa mise aux normes, faisant de ce projet une de nos priorités.

Bien qu'une étude par l'entreprise Finalys commença dès 2014, aucun budget n'a été prévu sur les trois dernières années, quant à la remise en état du cimetière. Cette année, nous avons provisionné 60 000 € afin de lancer une première tranche de travaux jamais réalisés.

Fynalis n'a pas terminé son étude parce qu'il restait à concrétiser la création d'un ossuaire et la mise à jour d'un règlement intérieur du cimetière (introuvable à l'heure actuelle), comme stipulé dans son contrat. Le calendrier des élections municipales ainsi que la crise sanitaire n'ont pas facilité le lancement de la mise en œuvre.

En novembre 2020, nous avons à nouveau pris des photos pour compléter les dossiers de Finalys, permettant ainsi d'établir un historique des trois dernières années. Dans l'ancien cimetière, de nombreuses concessions sont à l'abandon. Le plan actuel de l'ancien cimetière est à redessiner complètement. En effet, le repérage est fastidieux.

Pour certaines zones, la concordance entre le plan et le terrain est inexistante (par exemple, les tombes sont positionnées sur des allées piétonnes). Nos premières constatations rejoignent les conclusions de Finalys : environ 20 % des concessions étaient à revoir en 2015 et le sont toujours actuellement.

Nous allons examiner les dossiers de reprise en cours car certains nous paraissent injustifiés.

Les publicités et affichages ayant été réalisés, la commune pourrait d'ores et déjà se réappropriier les terrains concernés.

Les articles R2223-6 à R2223-20 du Code Général des Collectivités Territoriales répondent pour partie aux questions qui nous sont posées, entre autres, les procès-verbaux pour constat d'abandon, les restes à exhumer suivant les règles de l'art.

Normalement les restes exhumés d'une concession devraient être réunis dans un cercueil aux dimensions appropriées (art. R2223-20)\*.

À ce stade, et vu les sommes à engager, plusieurs sociétés de pompes funèbres doivent être sollicitées par la procédure d'appel d'offres.

Le cimetière devra aussi bénéficier d'un aménagement pour les personnes à mobilité réduite. Nous souhaitons également déplacer le monument aux morts à l'extérieur de l'enceinte. Ces travaux de réhabilitation feront également l'objet d'appels d'offres.

*\* À voir si dans la réalité les ossements ne sont pas déposés directement dans l'ossuaire, ce qui diminuerait le coût de l'opération.*



## LÀ OÙ ON DÉTRUIT LES LIVRES...

Des objets symboliques de la vie culturelle et sociale ont été à nouveau la cible d'actes de délinquance. En effet, par deux fois, les documents laissés en partage par des administrés, ont été retirés de la Boîte à Livres située aux abords du groupe scolaire Paul Eluard, puis détruits. Cette structure mise à disposition permet un échange entre les habitants, offrant ainsi un regain de solidarité essentiel en cette période de confinement particulièrement difficile à vivre pour tous.

La Boîte à Livres représente pour beaucoup un peu d'évasion par la lecture. Faisons en sorte de maintenir cet élément culturel de façon pérenne pour que tous puissent en profiter. Prenons soin du mobilier urbain, qui est malheureusement vandalisé régulièrement, installé pour votre sécurité mais aussi pour votre bien-être.

Gardons à l'esprit que notre rôle en tant qu'adultes, de surcroît en tant que parents, est de rester vigilants envers nos jeunes, face aux actes de malveillance.

## LES VOITURES "VENTOUSES" CONDAMNENT DES PLACES DE PARKING

Force est de constater que des véhicules continuent d'occuper abusivement (plus de 7 jours consécutifs) des places de parking. Nous faisons appel à la prise de conscience et à la responsabilité des propriétaires afin que le domaine public ne devienne pas une casse automobile. Majoritairement, il s'agit de véhicules inutilisés, en vue d'une éventuelle vente. À l'abandon sur les places de stationnement, les automobilistes réguliers doivent stationner sur les trottoirs par manque de place, contraignant les piétons (y compris les enfants) à circuler sur la chaussée, se mettant ainsi en danger. Par ailleurs, ces épaves non entretenues sont source de pollution (fuite de liquides toxiques) et source de danger à proximité des habitations (déclenchement d'incendie). C'est pourquoi, en plus de la verbalisation qui a commencé, les véhicules pourront être enlevés et envoyés en fourrière. L'article L.325-1 vise également les véhicules « privés d'éléments indispensables à leur utilisation normale et insusceptibles de réparation immédiate à la suite de dégradations ou de vols ». Les frais étant à la charge du propriétaire.

Le stationnement en dehors des places prévues à cet effet (en particulier sur les trottoirs) ainsi que les emplacements pour personnes à mobilité réduite est répréhensible d'une contravention forfaitaire de 135 €, majorée à 375 €, si le délai de paiement n'est pas respecté.

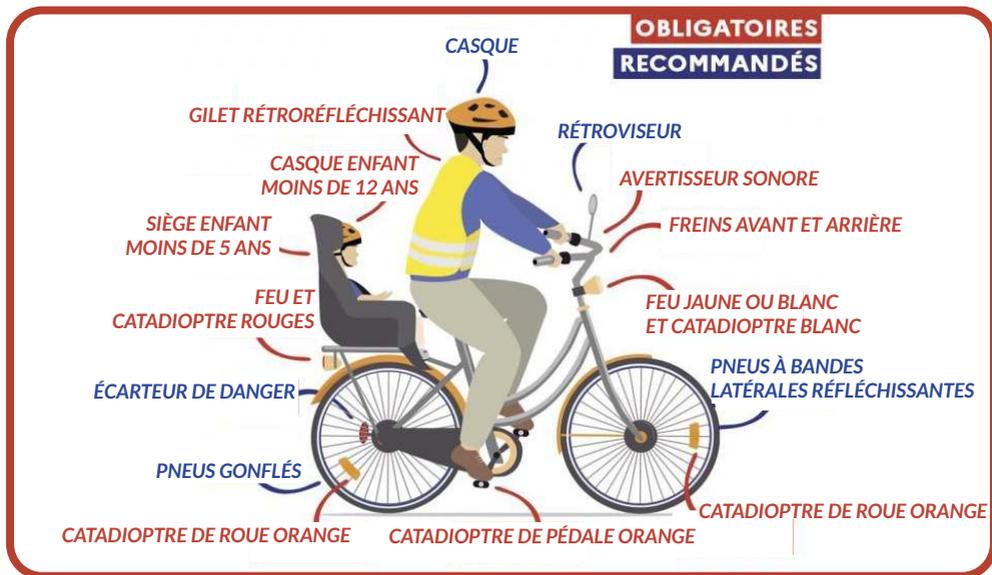


*Tout véhicule sur la voie publique doit être à jour de son assurance et de son contrôle technique.*

*Il ne doit pas présenter de danger par son aspect extérieur.*

# MOBILITÉ URBAINE : VÉLOS ET AUTRES ENGIN - LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

## ÉQUIPEMENT CONDUCTEUR/PASSAGER/VÉLO



## JE CIRCULE À VÉLO

- sur les pistes/bandes cyclables (côté droit lorsque je suis face à la route). Si la chaussée est bordée de chaque côté par l'1 de ces voies réservées, je roule sur celle ouverte à droite de la route, dans le sens de la circulation
- je respecte les feux de signalisation aux carrefours
- en l'absence de pistes/bandes cyclables, je circule sur le côté droit de la chaussée
- je ne circule pas sur les trottoirs (sauf enfants âgés de moins de 8 ans)
- je peux emprunter les voies vertes, les zones de rencontres ou les zones 30 autorisées sauf dispositions municipales contraires
- dans les zones 30 je peux circuler dans les 2 sens
- je ne porte pas à l'oreille des écouteurs, des oreillettes ou casque audio et je ne tiens pas mon téléphone en main

Plus d'informations [service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34169](http://service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34169)

## LE MARQUAGE DES VÉLOS : UNE OBLIGATION EN 2021

Pour lutter contre le vol, le recel ou la revente illicite. Sont concernés :

- les vélos vendus neufs par des commerçants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021
- les vélos d'occasion vendus par des professionnels à partir du 1<sup>er</sup> juillet

Les vélos pour enfants ne sont pas concernés

Plus d'informations [service-public.fr/particuliers/actualites/A14495](http://service-public.fr/particuliers/actualites/A14495)

## QUELLES OBLIGATIONS POUR LES EDPM ?

Les Engins de Déplacement Personnel Motorisés regroupent trottinettes et patinettes électriques, gyropodes, monoroues et hoverboards.

Leur présence accrue dans les rues et l'espace public nécessite d'être réglementée pour des raisons de sécurité de leurs utilisateurs et des autres usagers.

## ÉQUIPEMENT CONDUCTEUR/EDPM

**> Soyez prudent !**  
Pensez à votre sécurité mais aussi à celle des autres.

Séparez-vous de vos casques audio & écouteurs  
N'utilisez pas votre téléphone

**Depuis le 1<sup>er</sup>/07/2020**  
**j'équipe mon engin :**

- de feux de position avant & arrière
- de dispositifs rétro-réfléchissants arrière & latéraux
- d'un avertisseur sonore
- d'un système de freinage

**> Ne transportez pas de passager !**  
Votre engin est destiné à usage exclusivement personnel.

**> Le stationnement sur un trottoir n'est possible que s'il ne gêne pas la circulation des piétons.**  
Plus d'informations [ecologie.gouv.fr/trottinettes-electriques-et-edpm-reglementation-en-vigueur](http://ecologie.gouv.fr/trottinettes-electriques-et-edpm-reglementation-en-vigueur)

En agglomération ou sur les voies vertes et pistes cyclables **le port du masque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.**

**Portez un vêtement ou un équipement rétro-réfléchissant**, de nuit ou en journée, lorsque la visibilité est insuffisante et même en agglomération.

**> Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas le droit de conduire ces engins.**

Pour circuler sur la voie publique, **votre engin doit être bridé à 25km/h.**

## OBLIGATION D'ASSURANCE

Une trottinette électrique ou tout type d'EDPM est considéré comme un véhicule terrestre à moteur. Vous avez donc l'obligation de l'assurer en responsabilité civile pour les dommages que vous pourriez causer à autrui. Si votre EDPM n'est pas assuré, vous serez tenu de payer le préjudice de la victime.

## RETOUR SUR LES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

Comptes rendus complets affichés devant la Mairie et en ligne :  
[freneuse78.fr/vie-municipale/infos-mairie/comptes-rendus.html](http://freneuse78.fr/vie-municipale/infos-mairie/comptes-rendus.html)

### JEUDI 11 FÉVRIER 2021

1. Fixation des tarifs du séjour 8/17 ans prévu du 12 au 23 juillet à Saint-Palais-sur-Mer (Charente maritime) :  
Quotient A : 325 € / Quotient B : 384 € / Quotient C : 443 € / Quotient D : 502 € /  
Extra-muros : 590 €  
Possibilité de payer en plusieurs fois / Réduction de 10% à partir du 2<sup>ème</sup> enfant
2. Fixation des tarifs du séjour "Free Lanta" ados prévu du 7 au 10 juillet 2021 et/ou du 12 au 16 juillet 2021 à la Base de loisirs de Mousseaux :
  - 7 au 10 juillet : 100 € Freneusiens ; 125 € Extra-muros
  - 12 au 16 juillet : 125 € Freneusiens ; 150 € Extra-muros
  - les 2 semaines : 190 € Freneusiens ; 255 € Extra-muros
3. Fixation des tarifs de l'activité voile 2021 proposée par l'ALSH (hors vacances scolaires) : 5 séances, pour les enfants scolarisés de CE1 au CM2 (hors coût de la journée d'accueil de loisirs) : 45 € pour les Freneusiens ; 90 € pour les Extra-muros
4. Dénomination Place située entre la rue des Coutumes, la RN 13 et la rue Colette Lamaison : "Place de la Liberté"

Questions diverses

### JEUDI 25 MARS 2021

1. Bilan des cessions et acquisitions des immobilisations
2. Approbation du Compte de gestion 2020
3. Approbation du Compte administratif 2020
  - Solde : fonctionnement 2 359 578.20 € / investissement - 452 610.55 €
  - Solde des restes à réaliser : 334 215.75 €
4. Affectation du résultat de l'exercice 2020
5. Débat d'orientations budgétaires 2021
6. Modification de la convention de mise à disposition des salles communales aux associations
7. Pass Freneuse en fleur, convention d'occupation temporaire
  - Mise en place du Pass Freneuse en fleur
  - Adoption de la charte de végétalisation - Projet de convention d'occupation temporaire du domaine public (à titre gratuit)
8. Demande de subvention pour le Festival de l'environnement à la Direction Générale des Affaires Culturelles - 4 au 6 juin (reporté ultérieurement)
  - À l'occasion de la Semaine Européenne du Développement durable et de la Journée Mondiale de l'Environnement - En bord de Seine
  - Plusieurs ateliers, marché bio, activités sportives et de spectacle
9. Questions diverses

## EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES

### Liste « Agir pour Freneuse »

Au conseil du 25 mars, notre groupe a été le seul à intervenir sur le débat d'orientation budgétaire présenté par la mairie. Ce qui faut retenir principalement:

Sur la sécurité: nous soutenons de changer la fonction d'asvp en police "municipale », ainsi que la modernisation du parc des caméras.

Nous l'avons annoncé d'ailleurs sur notre programme! Ceci dit, nous trouvons dommage que la mairie a embauché un deuxième ASVP au lieu directement d'un policier. Nous soutenons plutôt une police rural (alias garde-champêtre) qu'une police municipale

Candélabres Belles-côtes : Nous avons proposé une solution française -Solar E-Light :

Cette solution éviterai les travaux de génie civil important, donc un coût moindre, avec un coût de fonctionnement très faible!

La mairie pourrait commander en urgence de 20 à 25 candélabres pour 100 000 euros

Cimetière : totalement absent du débat, le maire exprime que c'est même hors sujet.

Hors, il a été rappelé que la mairie a une obligation d'entretien et de travaux, qu'il peut contraindre par la cour des comptes régionales. Une procédure a été lancée en 2015 pour la reprise des tombes abandonnées. Après le 2ième constat contradictoire (40 mois après), la commune peut et doit reprendre les tombes abandonnées après 3 ans d'attente (la date doit tourner vers le mois de mars 2020).

Augmentation des impôts fonciers : l'augmentation de 1% sur les taxes foncières, ne prenant pas en compte le point de base de l'état, nous estimons trop importante par rapport au contexte actuel.

Plus de détail sur [Facebook « agir pour freneuse »](#) • [agirpourfreneuse78@gmail.com](mailto:agirpourfreneuse78@gmail.com) •

**AGIR POUR FRENEUSE - Mairie - 89 rue Charles de Gaulle - 78840 Freneuse**

### Liste « Freneuse, unir pour réussir »

#### Débat d'Orientation Budgétaire : Ce qui se conçoit bien s'exprime clairement....

Le dernier Conseil Municipal proposait le vote du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B). L'occasion de pouvoir...débattre des priorités et des évolutions de la situation financière de notre Commune, posant ainsi le cadre des actions à venir dans une information claire et précise, avec la possibilité d'un dialogue, avant que la majorité et l'opposition ne votent le budget.

Notre groupe s'est abstenu lors du vote de ce D.O.B, sur la forme comme sur le fond. En effet, l'essentiel des questions relatives au D.O.B sont discutées en commission des Finances. Celle-ci s'est tenue la veille du Conseil Municipal, actant de fait, l'impossibilité même d'un quelconque débat dans le détail ou de quelques propositions alternatives sur le fond.

La démocratie participative, chère à la majorité, ne doit pas réduire notre groupe d'opposition à de simples observateurs. Nous considérons que le D.O.B doit avant tout être un outil concret associant activement majorité et opposition, et permettant en tous les cas, le contrôle de l'action municipale, puisqu'il engage les deniers de nos concitoyens.

À ce sujet, si nous soutenons activement certains projets de la majorité (Permis de végétaliser, week-end de l'environnement etc.) la présentation du budget est clairement imprécise dans la déclinaison de certaines lignes comptables sans que la dépense ne soit réellement justifiable ou justifiée (Aménagement bureaux mairie pour 50.000 Euros, Divers pour 20.000 Euros etc.) Autant d'éléments ne laissant guère d'autre choix que celui de s'abstenir de manière claire et cohérente face à l'inquiétude de notre groupe quant au vote du budget qui devrait avoir lieu prochainement, engageant l'avenir de notre Commune.

Page Facebook : [freneuseunirpoureuissir.unirpoureuissir@freneuse.com](https://www.facebook.com/freneuseunirpoureuissir.unirpoureuissir@freneuse.com) •

**Facebook freneuseunirpoureuissir • Mairie - 89 rue Charles de Gaulle - 78840 Freneuse**

# FRENEUSE EN FLEUR

Ensemble pour un village fleuri !

## Comment obtenir mon Permis de Végétaliser ?



1. Je remplis les modalités pratiques, disponibles :

- en Mairie
- sur le site Internet [freneuse78.fr](http://freneuse78.fr)
- sur l'application IntraMuros



2. Mon projet de végétaliser (fleurs, arbres fruitiers, légumes) est instruit par le Comité dédié.



3. S'il est validé, j'obtiens mon «Pass Freneuse en Fleur», valable 3 ans. Je peux végétaliser une parcelle du domaine public.

Préparez-vous à rendre Freneuse la plus agréable possible  
Alors en route pour FRENEUSE EN FLEUR !

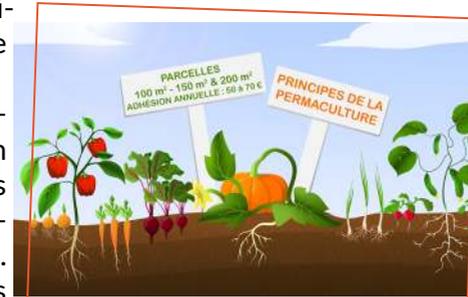


Mairie de Freneuse "Permis de végétaliser" - 89 rue Ch. de Gaulle  
[mairie@freneuse78.fr](mailto:mairie@freneuse78.fr) - 013098 97 97

## LES POTAGERS ASSOCIATIFS DE FRENEUSE (P.A.F.)

Union pour la Protection de la Boucle de Moisson et de ses Habitants (U.P.B.M.H.)

Projet de création de potagers associatifs sur un terrain clos de 3 000 m<sup>2</sup>, divisé en parcelles de 100 à 200 m<sup>2</sup>. Celles de 100 m<sup>2</sup> seront réservées en priorité aux novices du potager ou disposant de peu de temps. Les plus grandes (150 m<sup>2</sup> et 200 m<sup>2</sup>) seront destinées aux initiés et qui bénéficient de plus de temps.



Adhésion annuelle (50 à 70 € selon la taille de la parcelle). Renouvellement par tacite reconduction (respect de la Charte). Les adhérents seront sollicités pour participer à la gestion des jardins au sein d'un comité de gestion chargé de veiller au bon respect des règles, de prodiguer leurs conseils aux débutants, d'entretenir les parties communes si nécessaire.

### CHARTRE MORALE "BONNES PRATIQUES" (extrait)

- pas de produits chimiques (ni traitement, ni engrais) ; privilégier paillage et compost
- alternance des cultures
- maintien permanent de la propreté de sa parcelle et de l'allée d'accès
- utilisation économe de l'eau qui sera fournie par une pompe manuelle sur forage
- pas d'arrosage en été pendant les heures chaudes (10h à 17h)
- outils et chaise personnels (les emporter avec soi après le jardinage)
- pas de cabane de jardin ; pas d'installation de pique-nique
- interdiction formelle de revendre ses légumes

Association loi 1901 • agréée le 27/01/1978 • 64 rue Charles de Gaulle 78840 Freneuse



## PROJET DE POTAGERS ASSOCIATIFS

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION à déposer :

- sous enveloppe UPBMH 64 rue Charles de Gaulle 78840 Freneuse
- ou par courriel [vaugelade-daniel@club-internet.fr](mailto:vaugelade-daniel@club-internet.fr)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... Âge : .....

Adresse : .....

Courriel : .....@..... Téléphone : .....

Profession : .....

Expérience de culture potagère*	oui	un peu	non
Dimension de la parcelle souhaitée*	100 m <sup>2</sup>	150 m <sup>2</sup>	200 m <sup>2</sup>

\*Entourez votre choix

## NETTOYONS LA NATURE : UNE ACTION ÉCO-CITOYENNE FÉDÉRATRICE



Bravo ! **Samedi 20 et dimanche 21 mars**, vous avez été nombreux, avec vos enfants, à répondre présents pour notre 2<sup>ème</sup> édition et ce, malgré les conditions particulières, qui ont demandé à chacun d'agir individuellement.

Beaucoup de verres, de canettes, et bien d'autres déchets insolites comme des fleurs de cimetièrre, un écran d'ordinateur ou encore du polystyrène.

Un travail d'envergure, souvent réalisé en famille au sein de laquelle la sensibilisation est transmise, pour rendre notre lieu de vie plus agréable pour tous.



Rendez-vous en **Septembre pour une 3<sup>ème</sup> édition**.  
En attendant, vous découvrirez bientôt d'autres actions que nous pourrons mener ensemble.  
Parce que nous n'avons qu'une seule planète et qu'elle mérite toute notre attention.



### PLEIN ZOOM

Merci pour vos 1<sup>ères</sup> photographies. Poursuivez vos superbes prises de vue afin de constituer une palette diversifiée des paysages de Freneuse. Ils mettront en valeur le Site Internet de la commune car ils seront visibles sur le bandeau défilant supérieur.

**Rappel : clichés exempts de personnes et de véhicules, libres de droit. Indiquez vos nom & prénom.**



Courriel pour envoyer vos clichés : [communication@freneuse78.fr](mailto:communication@freneuse78.fr)

## FRENEUSE, LAURÉATE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Dans le cadre d'une démarche inédite intitulée « **Budget participatif écologique et solidaire** », initiée par la Région Île-de-France, la ville de Freneuse a proposé un projet écologique à l'échelle de son territoire.

**MILLE MERCI POUR VOS VOTES ET VOTRE SOUTIEN !**



Visant à prendre part à la préservation de notre environnement et à améliorer concrètement notre cadre de vie, le projet « **Lutter contre les dépôts sauvages et diffus dans les espaces naturels de Freneuse** », a été plébiscité par vos votes et ceux des internautes franciliens. Il sera donc financé à hauteur de **5600 €** par notre Région I.D.F.

### POUR MIEUX COMPRENDRE

Pour lutter contre ce fléau des dépôts sauvages, Freneuse a décidé de mettre en place un plan d'actions en 3 axes :

1. Actions de sensibilisation auprès des citoyens.
2. Actions de vigilance avec le soutien de la gendarmerie, des A.S.V.P. et des élus de la collectivité.
3. Actions de prévention avec la mise en place d'équipements spécifiques, accompagnés d'une signalétique ludique dédiée.

**Quel sont les différents types de dépôts sauvages ?**

- Les déchets sauvages : gravats, pneus, matériel électroménager, déchets verts, abandonnés par des personnes ou entreprises peu scrupuleuses. Ils constituent le problème le plus important, en expansion.
- Les déchets « diffus » : restes de pique-nique, canettes, bouteilles et autres papiers jetés.

**Et concrètement ?**

Le présent projet lauréat entend restreindre l'accès des espaces naturels de notre territoire aux seuls véhicules motorisés des services techniques dédiés (gardes forestiers, agents municipaux, société de chasse).

Freneuse s'inscrit ainsi dans la lutte contre les dépôts sauvages et parallèlement favorise le développement de notre biodiversité.

Enfin, les promeneurs, cyclo-randonneurs et coureurs pourront profiter de ces espaces privilégiés en toute sécurité.

## 5 JUIN : LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

FORT DE NOTRE SENSIBILISATION ÉCOLOGIQUE, NOUS SOUHAITONS  
APPORTER NOTRE PIERRE À L'ÉDIFICE EN  
CETTE JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT  
À LAQUELLE SE JOINT L'ASSOCIATION "L'ÉCO DES PAS PERDUS"



### AU PROGRAMME



- **9h30 à 12h00 : EXPOSÉ SUR L'AMBROISIE PAR LE FREDON**  
(structure associative spécialisée dans la santé du végétal)

Enjeux et bonnes pratiques pour lutter contre cette plante envahissante pour les cultures, dont le pollen est très allergisant à la fin de l'été. Suivi d'un chantier d'arrachage volontaire. C'est le bon moment pour agir contre l'expansion de cette plante avant sa floraison et ainsi éviter l'apparition des pollens et la production des graines. À cette période elle ne présente aucun caractère dangereux pour l'homme.



- **14h00 à 16h30 : RALLYE NATURE EN FORÊT DE FRENEUSE\***  
Avec votre guide Christel de l'Association "Jeunes Pousses".  
Rendez-vous au stade de football Marcel Bauve de Freneuse  
Sur inscription - 20 personnes maximum

- **21h00 à 23h00 : RANDONNÉE NOCTURNE "Les sens & l'orientation de nuit"\***  
Avec votre guide Audric de l'Association "Mueve'Te".  
Rendez-vous au stade de football Marcel Bauve de Freneuse  
Sur inscription - 20 personnes maximum (lampe frontale obligatoire)

*\*Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur.*

### JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. : ..... Courriel : .....@.....

Nombre de personnes : .....

Rallye Nature\*\*

Randonnée nocturne\*\*

\*\*Entourez votre/vos choix

Inscription à déposer en Mairie ou par mail communication@freneuse78.fr

### LES HÉRISSONS, UNE ESPÈCE PROTÉGÉE, À PRÉSERVER

La suppression de haies et l'utilisation de pesticides dans les campagnes, forcent les hérissons à chercher refuge dans les jardins, jusque dans les zones urbaines. Un feuillage en bordure de talus, un tas de bois ou de feuilles séchées. Autant d'abris pour ces petits bêtes qui se réveillent un peu groggy après 6 mois d'hibernation. Ouvrons l'œil avant de tailler, débroussailler et tondre afin d'éviter des blessures



difficiles à soigner, à cet ami du jardinier, puisqu'il dévore inlassablement escargots, limaces, serpents, araignées, vers et autres insectes nuisibles. Les hérissons sont des animaux nocturnes. Les croiser en plein jour est mauvais signe, souvent le froid les force à sortir. Munissez-vous de gants et proposez leur : bouillotte, polaire, eau et croquettes d'animaux. Autre raison d'attendre pour tailler ses haies : les nichés d'oiseaux qui peuvent s'y trouver jusqu'à mi-juillet. Le risque est de détruire le nid et les petits, mais aussi de le rendre visible des prédateurs. Préservons notre environnement, essentiel à notre bien-être présent et à venir, chacun d'eux joue un rôle essentiel dans la biodiversité.

Pour info : arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Source : [legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000038245019](http://legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000038245019)

### LA MAIRIE RENOUVÈLE LA CONVENTION AVEC LE C.I.P.A.M.

Si vous trouvez un animal égaré, ou malheureusement décédé, sur la voie publique, merci de contacter la Mairie au **01 30 98 97 97** ou via l'application **IntraMuros**, grâce à l'onglet « signalement ».

Une fois l'animal pris en charge par nos services techniques, puis par les équipes du C.I.P.A.M., le nécessaire sera fait pour retrouver son/ses propriétaire(s).

**Chenil Intercommunal de Protection Animale du Mantois**

7 Rue des Piquettes - 78200 BUCHELAY - 01 30 63 06 02

**Horaires d'ouverture**

Lundi au samedi: 10h-12h/ 14h-17h

Jeudi & dimanche : Fermé

[cipam-buchelay.fr/](http://cipam-buchelay.fr/)





MUSÉE  
DE L'HOMME  
À DOMICILE

En cette période de fermeture inédite, le Musée de l'Homme vous invite à participer à distance à ses ateliers, via Microsoft Teams. Ils vous sont proposés gratuitement en échange d'un retour sur expérience via un questionnaire en ligne à remplir afin de permettre aux équipes du musée d'améliorer l'offre proposée.

Agenda thématique : [museedelhomme.fr/fr/au-programme/agenda](https://museedelhomme.fr/fr/au-programme/agenda)

### PETIT LOUVRE - EN FAMILLE À LA MAISON



Fermé à cause de l'épidémie, le Musée a modernisé son Site Internet pour faciliter l'accès aux oeuvres.

[collections.louvre.fr/](https://collections.louvre.fr/)

Dessins animés, coloriages, tutos, contes pour petits & grands. [petitlouvre.louvre.fr/](https://petitlouvre.louvre.fr/)

### TRAVERSER LA SEINE EN 5 MINUTES !

Le Bac reliant les rives de Moisson-Lavacourt à Vétheuil a repris du service, jusqu'au 17 octobre.

**Passage gratuit - 6 personnes par traversée**

(port du masque obligatoire, vélos et poussettes acceptés)

HORAIRES DES TRAVERSÉES

- Vendredi : 9h30 à 12h45
- Samedi, dimanche & jours fériés : 10h15 à 12h45 et 14h à 18h45 (en octobre, fin à 18h)



### ATELIERS BIEN-ÊTRE AU NATUREL

Le Parc Naturel Régional du Vexin français vous propose de participer à des ateliers. Le programme s'étoffe de nouvelles thématiques afin d'enrichir vos connaissances. Au programme les incontournables ateliers jardin, mais aussi de nouveaux ateliers pour mieux consommer, apprendre à faire soi-même, recycler...

[pnr-vexin-francais.fr/fr/](https://pnr-vexin-francais.fr/fr/) • les ateliers 2021 [pnr-vexin-francais.fr/fr/le-parc/actualites/en-cours/bdd/actu/25](https://pnr-vexin-francais.fr/fr/le-parc/actualites/en-cours/bdd/actu/25)



### LE COMITÉ DES FÊTES ANIME EN LIGNE

Comme chaque mois, nous avons le plaisir de recevoir les chefs d'œuvre de nos artistes en herbe, merci à tous les dessinateurs !

LES GAGNANTS

Comité des fêtes



FRENEUSE



La Saint Valentin



Jayden

Maëlle

Le Printemps

LES RÉCOMPENSES



EN MAI,  
LES MAMANS  
SERONT À  
L'HONNEUR.

LA CHASSE AU TRÉSOR DE PÂQUES N'A PAS DIT SON DERNIER MOT, MERCI POUR L'ENVOI DE VOS RÉALISATIONS



Continuez de nous transmettre vos dessins et/ou vos créations soit par courriel [bureau@cdff78840.fr](mailto:bureau@cdff78840.fr) ou dans la Boîte aux messages du Comité des Fêtes, à l'accueil de la mairie.

Suite aux annonces gouvernementales, le Comité des Fêtes a le regret de vous annoncer l'annulation de la Foire à Tout du 1<sup>er</sup> mai et de la Bourse aux Plantes du 8 mai. Nous vous ferons part de nos prochains événements.



Pour nous suivre Facebook «Comité Des Fêtes de Freneuse 78»

Pour les jeunes

**1 Aides de l'État :** repas à 1€, accompagnement psychologique, coup de pouce à l'installation... Mobilisation du gouvernement pour les étudiants et les jeunes actifs souffrant de l'impact économique et sanitaire de la crise de la Covid-19.



[gouvernement.fr/covid-19-les-aides-de-l-etat-pour-soutenir-les-jeunes](http://gouvernement.fr/covid-19-les-aides-de-l-etat-pour-soutenir-les-jeunes)

Pour les 16-25 ans

**2 Mission Locale du Mantois** C'est un service public de l'Emploi, qui dispose de partenariats avec Pôle emploi, le Conseil Départemental des Yvelines et les acteurs de la sphère économique et sociale. Sa principale mission est d'accompagner les jeunes du territoire dans leurs démarches d'accès à l'emploi, à la formation, à l'orientation professionnelle, à l'entrepreneuriat et dans leur vie quotidienne. Pour favoriser l'accès à la formation et l'emploi aux jeunes, la M.L.M. s'appuie sur les dispositifs mis à disposition par l'État et les collectivités territoriales : garantie jeunes, PACEA (PArcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie), apprentissage, contrats aidés, services civiques, formation régionale, permis de conduire ...

Ses services vous seront présentés **mercredi 9 juin**, de 14h à 17h30 sur le parking du centre <sup>cial</sup> Carrefour Market, en partenariat avec la ville de Freneuse. **ML Mantois • 01 30 94 23 44** [mission-locale-mantois.com/](http://mission-locale-mantois.com/)

Pour les 18-25 ans

**3 Région Île de France** Favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation, des jeunes en insertion professionnelle grâce à l'**Aide au permis de conduire**. Pour en bénéficier : [iledefrance.fr/aide-au-permis-de-conduire-pour-jeunes-en-insertion](http://iledefrance.fr/aide-au-permis-de-conduire-pour-jeunes-en-insertion)

• Faire face à la précarité de nombreux jeunes Franciliens, la Région propose un **Revenu pour les Jeunes Actifs (R.J.A.)**, conditionné à une formation gratuite dans un des 7 secteurs en tension (*Bâtiment et travaux publics - industrie - sécurité - filières sanitaires et sociales - numérique - agriculture - environnement*). Les détails (conditions, catalogue des formations...) du R.J.A. : [iledefrance.fr/revenu-jeunes-actifs](http://iledefrance.fr/revenu-jeunes-actifs)

Pour tous

**4 Centre de Bonnières - Inter-campagne de printemps**  
**Jusqu'au mardi 29 juin**  
Pièces à fournir lors de l'inscription : tous justificatifs de ressources et des dépenses dites "obligatoires"



Distributions les lundis et jeudis matin.  
Pour l'aide à la personne et la distribution alimentaire : ouverture des portes de 10h00 à 12h30.

Lieu : 23 rue du Moulin de Pierre - Bonnières sur Seine

01 30 93 20 54 • [ad78.bonnieres-cd@restosducoeur.org](mailto:ad78.bonnieres-cd@restosducoeur.org)

**PASS MALIN : UNE CARTE GRATUITE, VALABLE POUR 5 PERSONNES**



Le concept est simple : le pass malin (créé par les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine) est une carte qui offre 15% de réduction minimum sur les entrées/billets de près de 60 sites et événements partenaires dans les Yvelines. Imprimé ou téléchargé sur votre smartphone, présentez votre pass à l'entrée des sites partenaires pour bénéficier de la remise.

Des pépites à découvrir à quelques minutes de Paris : Sites nature et loisirs, Châteaux et monuments, Musées et maisons d'artistes...  
[passmalin.fr/](http://passmalin.fr/)



**VACCYBUS - VENDREDIS 19 MARS & 16 AVRIL**

140 Freneusiens, âgés de plus de 75 ans ont reçu les 2 injections vaccinales, grâce à la mise à disposition par le Département du VaccY Bus (matériel médical). Merci à l'ensemble des personnels communaux et

médicaux (4 médecins, 1 pharmacienne et 6 infirmiers/ères), aux bénévoles présents, qui grâce au prêt de véhicules de la C.C.P.I.F. ont assuré le transport des personnes à mobilité réduite.



**EN 1H j'ai sauvé 3 VIES**  
et VOUS ? qu'attendez-vous ?

**Don de sang FRENEUSE LUNDI 3 MAI de 13:30 à 18:30**  
SALLE DES FÊTES RUE DES VENTINES

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

**EN 1 HEURE, VOUS POUVEZ SAUVER 3 VIES !**

1 HEURE, c'est le temps qu'il faut pour un don de sang !

- 1 Accueil
- 2 Entretien préalable au don
- 3 Prélèvement 7 à 10 min.
- 4 Pouse A\*

3, c'est le nombre de VIES SAUVÉES avec 1 don de sang.

Pour se présenter à un don de sang, il faut :

- Se sentir en bonne santé.
- Être âgé(e) de 18 à 70 ans (ou 65 ans pour les dons de plasma/plaquettes)
- Peser au moins 50 kg (ou 45 kg pour un don de plasma/plaquettes)
- Être titulaire d'une pièce d'identité.

Pensez aussi à vérifier les éventuelles contre-indications avant de vous déplacer !

Trouvage récent, voyage, fièvre, dentiste... Faites le test en ligne sur [mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/](http://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/)

N A I S S A N C E S	
T	Alam LELU (02/02/21)
E	Myriam MOREIRA DOS SANTOS (06/03/21)
N	Taira BADY (23/03/21)
D É C È S	
R	Jean-Michel SOUCOURS (02/02/21)
	Isabelle LIONETTI (10/02/21)
	Gilberte DUHAMEL, épouse BOTTÉ (20/02/21)
	Gabriel LAHAY (25/02/21)
	René MARGUERITE (27/02/21)
	Chrystel FEVRIER, épouse BRAUD (06/03/21)
	Joëlle CHAMBRAUD, épouse JOUY (18/03/21)
	Philippe MURBACH (19/03/21)

## FORFAIT IMAGIN'R : 85 € REMBOURSÉS POUR LES ÉTUDIANTS

Une plate-forme internet est mise en place depuis le 22 avril 2021. Les Franciliens peuvent faire leur demande sur le site [iledefrance-mobilites.fr](http://iledefrance-mobilites.fr).

Ils seront ensuite remboursés sur leur compte.



## P.C.A.E.T. PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL



Face au dérèglement climatique, la CCPIF a décidé d'agir concrètement. Et ceci vous concerne directement car ce Plan sera entièrement élaboré avec les habitants et les acteurs de notre territoire.

[planclimat@ccpif.fr](mailto:planclimat@ccpif.fr) • [ccpif.fr/plan-climat/](http://ccpif.fr/plan-climat/)



## RAMASSAGE DES DÉCHETS

### COLLECTE DES E.M.R.

Vendredis 7 & 21 mai

Vendredis 4 & 18 juin



Directrice de la publication : Ghislaine Haueter  
 Responsable de la rédaction : Florence Dufoix  
 Rédaction : commission Communication  
 Dépôt légal : à parution • Mairie de Freneuse  
 01 30 98 97 97 • [mairie@freneuse78.fr](mailto:mairie@freneuse78.fr)